

VILLE DE LA CLAYETTE

Compte-rendu du Conseil municipal du 13 avril 2016

Etaient présents : M. le Maire - M. Grégory VAIZAND - Mme Sylvie DELANGLE - M. Jean-Louis BAILLY - Mme Liliane DUCOURET - Mme Danièle THEVENET - M. Daniel VIODRIN - Mme Eliane PLASSARD - Mme Sylviane LIARD - M. Marc DUPERRAY - Mme Valérie MICHEL - Mme Elodie TAILHARDAT - Mme Marion GODARD-PERRIN - M. Guy PREVOST- Mme Véronique CHALTON

Absents excusés : M. Pierre BODET représenté par M. Marc DUPERRAY
Mme Marie-Agnès JAMES-DURY représentée par Mme Véronique CHALTON
M. Marc GARMIER - M. André COLLANGES

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Valérie MICHEL est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 24 mars 2016

Le compte-rendu de la séance du 24 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Décision n°2016/11 portant attribution d'un marché pour la réfection du rideau de scène à la société TECKNYSCENE, pour un montant de 2 979 € HT

Décision n°2016/12 portant demande de subvention pour la mise en accessibilité de la Mairie dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local

Décision n°2016/13 portant attribution d'un marché pour la mise en page du bulletin municipal au studio Marion Godard pour un montant de 1 000 € HT.

Finances et budget

Affectation des résultats

Budget général

Vu l'approbation du compte administratif 2015,

Vu les articles L2311-5, R2311-11 et R2311-12 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « finances »,

Le Conseil municipal décide de reporter l'excédent de fonctionnement 2015 qui s'élève à 1 594 061.22 €, comme suit :

- section de fonctionnement :	1 090 009.43 €
- section d'investissement :	504 051.79 €

Budget annexe « eau »

Vu l'approbation du compte administratif 2015,

Vu les articles L2311-5, R2311-11 et R2311-12 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « finances »,

Le Conseil municipal décide de reporter l'excédent de fonctionnement 2015 qui s'élève à 40 239.91 €, comme suit :

- section d'investissement :	40 239.91 €
------------------------------	-------------

Budget annexe « assainissement »

Vu l'approbation du compte administratif 2015,

Vu les articles L2311-5, R2311-11 et R2311-12 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « finances »,

Le Conseil municipal décide de reporter l'excédent de fonctionnement 2015 qui s'élève à 17 759.84 €, comme suit :

- section d'investissement : 17 759.84 €

Budgets primitifs

Les budgets sont adoptés comme suit.

Budget annexe « camping » - 16 voix pour - 1 abstention

Guy PREVOST s'abstient, en expliquant que les comptes du camping qui ont été analysés par ses soins montrent une situation inquiétante et qu'un plan pluriannuel sur 3 à 5 ans est nécessaire pour aider l'exploitant à se redresser. Ce budget communal est « du bricolage », pas totalement sincère, puisque la redevance n'est pas réellement évaluée. Il précise que tout doit être mis en œuvre pour assurer la pérennité du camping, qui représente une structure touristique essentielle à notre commune.

Sylvie DELANGLE explique que les démarches en cours avec les gérants ont été retardées du fait de problèmes de santé, mais qu'un accompagnement est prévu.

Des travaux d'entretien et des investissements sont inscrits au budget pour les épauler ; une négociation doit se faire quant au montant de la redevance due, puisque des modifications ont été apportées au terrain (suppression d'emplacements du fait des travaux du gymnase).

Grégory VAIZAND ajoute que le montant de la redevance tel qu'il est inscrit est provisoire et sera modifié quand les résultats définitifs seront connus.

Fonctionnement :	67 219.71 €
Investissement :	48 903.93 €

Budget annexe « eau » - 16 voix pour - 1 abstention

Guy PREVOST s'abstient, en arguant qu'il n'est pas normal que le budget général subventionne le budget « eau ». Il serait par ailleurs opportun, dans le cadre de la négociation en cours pour le renouvellement de la DSP, d'augmenter la part communale et de diminuer celle du fermier.

Il est rappelé que le versement d'une subvention du budget général au budget annexe est autorisé pour les communes de moins de 3 000 habitants.

Fonctionnement :	156 069.80 €
Investissement :	445 379.71

Budget annexe « assainissement » - 14 voix pour - 3 abstentions

Véronique CHALTON demande ce qu'il en est de la convention avec la Commune de BAUDEMONT, pour participation à ce budget : prévu dans le cadre des négociations pour le renouvellement de la DSP.

Fonctionnement :	168 076.85 €
Investissement :	377 836.69 €

Budget général

- Taux des taxes directes -16 voix pour - 1 abstention

Grégory VAIZAND explique que la CCPC va être amenée à augmenter de nouveau ses taux, sans doute de 16%, la hausse de 2015 n'ayant pas suffi à prendre en charge la compétence « voirie » transférée par les communes. D'autres facteurs justifient cette hausse :

- prise de compétence pour le Plan local d'urbanisme intercommunale (PLUi) : si cette compétence n'avait pas été prise, la Commune de LA CLAYETTE aurait dû recruter un bureau d'études pour procéder à la modification du PLU afin de le mettre en conformité avec le SCOT du Pays Charolais Brionnais) ;
- provision pour le très haut débit ;
- agrandissement du gymnase ;
- budgets des services « enfance/temps libres » et « déchets ménagers »
- prévision d'aménagement de zones économiques.

Du fait de cette hausse de la fiscalité communautaire, et comme convenu dans le pacte financier et fiscal signé entre la CCPC et les communes, ces dernières sont invitées à baisser leur taux, la Communauté de Communes compensant la perte de ressources en résultant. L'objectif est également de ne pas faire supporter une trop forte hausse aux contribuables.

Pour les Clayettois, une hausse de la fiscalité communautaire de 16% apporterait environ 51 000 € de produit fiscal supplémentaire.

Des investissements étant prévus sur la Commune, il est proposé au Conseil municipal de diminuer les taux communaux de 7%, soit une baisse de 47 000 € environ du produit fiscal.

Sur proposition de la commission « finances », le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le taux des 4 taxes directes, fixé comme suit pour l'année 2016, par 16 voix pour et 1 abstention :

	Taux 2016
Taxe d'habitation	10.70 %
Taxe foncière bâtie	17.92 %
Taxe foncière non bâtie	30.97 %
Contribution foncière des entreprises	12.07 %

Budget primitif - 16 voix pour - 1 abstention

Fonctionnement :	2 966 531.43 €
Investissement :	1 770 503.39 €

Guy PREVOST s'élève contre ce budget qu'il qualifie « d'inspiration marxiste léniniste » : « on dépense plus en charges de fonctionnement, en charges de personnel ; on finance les investissements non avec des ressources propres mais avec les excédents des années antérieures.

Monsieur le Maire prend la parole et reproche à Monsieur PREVOST de ne « faire que de l'esbroufe », sans rien apporter au débat : « il est facile d'être dans l'opposition ; on a toujours raison ».

Valérie MICHEL rappelle à Monsieur PREVOST qu'il est régulièrement absent lors des commissions et ne participe donc pas aux travaux préparatoires. Plutôt que de mettre ses compétences au service de la Commune, il attend la présence de la presse pour faire des commentaires ». Ses commentaires seraient plus efficaces en amont.

Monsieur le Maire ajoute que son attitude n'est pas constructive : « il est toujours contre ce qui est proposé, pour faire croire qu'il connaît des choses ».

Grégory VAIZAND précise que dès son arrivée Monsieur PREVOST a mis en cause la gestion de la Commune et qu'il se pose toujours en contradicteur : « si on fait des projets, on dépense trop ; si on n'en fait pas, ça ne va pas non plus ».

Guy PREVOST répond que le conseil a une étrange conception de la démocratie en l'empêchant de s'exprimer et en ne répondant pas sur le fond.

Sylvie DELANGLE reproche à Monsieur PREVOST son mépris à leur égard ; Sylviane LIARD ajoute qu'il donne une image « lamentable ».

Suite au vote du budget, Sylvie DELANGLE demande s'il est possible de consacrer le budget prévu pour la remise en état du Pré de la Piste à l'achat de cages de foot, dans le cadre du réaménagement du stade : avis favorable à l'unanimité.

Personnel communal - Création d'un emploi saisonnier

Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de la charge de travail de la bibliothécaire, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier de l'activité à Quartier Livres bibliothèque, à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires, dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de créer un emploi non permanent d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe, pour un accroissement saisonnier d'activité à temps non complet, à Quartier Livres Bibliothèque, à raison de 18 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juillet 2016 ;
- DIT que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe, 1^{er} échelon ;
- DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Aménagement d'une aire de camping-cars

Madame Sylvie DELANGLE, Maire Adjoint déléguée, présente au Conseil municipal le projet d'aménagement d'une aire de camping-cars. Le coût estimatif global est de 81 616 € HT. Des subventions sont demandées à l'Etat (DETR) et au Département de Saône-et-Loire (appel à projets). Les travaux sont prévus en juin, pour une ouverture début juillet.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'aménagement d'une aire de camping-cars, tel que présenté ci-dessus ;
- AUTORISE le Maire à signer les marchés afférents ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Questions diverses

Monsieur le Maire

- informe qu'il a déjà été sollicité à plusieurs reprises pour des parrainages pour les élections présidentielles et qu'il ne signera en faveur d'aucun candidat.
- fixe la réunion publique au jeudi 19 mai à 20h15 à la salle des fêtes
- informe que la première intervention contre les pigeons a eu lieu ; d'autres interventions sont programmées jusqu'en juin

Eliane PLASSARD

- demande un rendez-vous au Maire pour la mise à disposition d'une salle communale au GRS, pour des cours d'informatique

Marion GODARD-PERRIN

- remercie les services techniques pour le remplacement du grillage place de la Poste

Guy PREVOST

- fait de nouveau part de son souhait d'engager une réflexion sur une éventuelle commune nouvelle avec BAUDEMONT notamment ; Monsieur PREVOST est invité à faire une étude pour voir quels en seraient les avantages.
- demande où en est l'immeuble prévu place de Lattre de Tassigny : un rendez-vous sera prochainement pris avec la SEMA, qui doit notamment présenter son Compte-rendu annuel d'activités.
- demande s'il est possible d'interdire le stationnement sur la Promenade, côté pont-levis, pour des raisons de sécurité : à étudier.
- demande où et quand sera installé le radar route de Gibles : il sera acheté prochainement et installé vers la piscine dans un premier temps, mais est susceptible d'être déplacé (sur la Promenade par exemple)

Grégory VAIZAND

- informe que vont être demandées au conseil communautaire une subvention de 1 500 € pour le cirque Rasposo et une subvention de 1 400 € pour la traversée 2016/2017, en partenariat avec le Pays Charolais - Brionnais et l'Arc scène nationale.

Séance levée à 22h45

Prochaine séance du Conseil municipal : jeudi 26 mai